

INTERVIEW

Jacques Demblans-Dechans,
Président de l'UPDS

La dépollution de sites

naissance d'une nouvelle activité industrielle

L'UPDS* est l'Union Professionnelle des entreprises de Dépollution de Site. Créée il y a un an à l'initiative de quelques entreprises leaders dans le domaine de la décontamination, elle rassemble aujourd'hui plus de vingt sociétés. Son président, Jacques Demblans-Dechans (par ailleurs président directeur général de Géoclean) a bien voulu nous expliquer les objectifs de cette union.

L'Actualité Chimique : Pourquoi avoir constitué l'UPDS ?

Jacques Demblans-Dechans : La dépollution de site apparaissait comme un métier très nouveau (même si d'une façon ou d'une autre cela a toujours existé). Peu de sociétés en tout cas affichaient pour raison sociale la réhabilitation des sites. C'est cela qui est nouveau.

AC : Un nouveau métier donc ou plutôt un métier qui, dorénavant, s'affiche en tant que tel. Mais pourquoi ce besoin de s'unir ?

J.D.D. : Nous avions, d'un côté, ces sociétés qui commençaient à exister, d'un autre, un contexte où le concept d'environnement prenait de plus en plus d'importance. Il nous est alors apparu nécessaire de nous unir pour différentes raisons : discuter d'un même voix avec les prescripteurs ; débattre entre nous de questions pratiques : déontologie, législation, contrôles... ; adopter une charte du parfait réhabilitateur, indispensable à l'exercice de notre profession.

AC : La profession s'organise mais le secteur d'intervention est-il clairement défini ? Y a-t-il une définition officielle du site pollué ?

J.D.D. : Non. En France, comme dans beaucoup d'autres pays on ne sait pas ce qu'est un site pollué. C'est-à-dire que l'on ne peut pas définir un site pollué au regard de normes. Au niveau de l'UPDS nous ne souhaitons pas nous enfermer dans un carcan étroit établi à partir de normes. Nous menons à ce sujet une réflexion commune



avec l'Entreprise Pour l'Environnement (EPE**). Il s'agit d'une association d'industriels qui a créé un fond de financement pour intervenir sur des sites pollués n'ayant pas de propriétaires ou des propriétaires non solvables.

AC : Allergique aux normes en quelque sorte, mais quelle démarche proposez-vous ?

J.D.D. : Pour nous il s'agit plutôt de raisonner en terme d'évaluation des risques.

AC : Quand intervenez-vous sur un site ? Qui fait appel à vos services ?

J.D.D. : Il se présente trois sortes de cas :
- Il peut s'agir d'un site ayant un propriétaire (industriel ou collectivité) dont l'usage change. (Par exemple le terrain d'anciennes usines situées en centre-ville faisant l'objet d'un projet immobilier). Il s'agit là d'examiner s'il existe une pollution ou une source potentielle de pollution susceptible d'empêcher cette réalisation.
- Il y a le cas des sites qui génèrent une pollution clairement identifiée comme telle.

Ils peuvent se voir imposer une dépollution par arrêté préfectoral.

- Enfin, l'administration établit une liste de points noirs : sites pollués générant une pollution. Elle concerne des sites n'ayant plus de propriétaires ou des propriétaires non solvables. Cette liste est gérée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)*** pour la partie décontamination. Celle-ci procède par appel d'offre. Elle dispose pour cela d'un budget propre, mais elle est aussi aidée par l'EPE et parfois par les agences financières de bassin.

Site pollué ?

AC : Connait-on le nombre de sites pollués en France ?

J.D.D. : Au départ, la liste établie par l'administration citait une centaine de sites, maintenant on parle de 500. Ce chiffre est assez contesté. Il faut savoir que dans les autres pays européens ça va de 5 à 30 000. Mais les bases d'examen n'étant pas les mêmes, ces chiffres ne sont absolument pas comparables (tableau I).

AC : Tant qu'il n'y a pas une définition de la pollution...Mais, vous-même, avez-vous une définition du site pollué ?

J.D.D. : Pour moi, un site mérite examen :
- s'il génère une gêne sur son environnement (par exemple, s'il pollue une nappe phréatique en rendant l'eau impropre à la consommation).

- s'il génère une nuisance réelle pour l'homme, de par sa situation en milieu quasi urbain, par exemple.

AC : Cela reste assez vague, vous ne croyez vraiment pas à la nécessité d'une réglementation dans ce domaine ?

J.D.D. : Oui, bien sûr ! A condition, je vous l'ai déjà dit qu'elle s'inscrive dans une démarche d'évaluation des risques. Nous travaillons là-dessus au sein d'un groupe de

* UPDS : Union Professionnelle des entreprises de Dépollution de Sites, Parc Saint-Christophe c/o SPIE-ICF, 95864 Cergy-Pontoise Cedex, Tél. : (1) 34.22.74.33.

** EPE : Entreprises Pour l'Environnement, 5, Esplanade Charles De Gaulle, 92733 Nanterre Cedex.

*** ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, 23, rue Dombasle, 75015 Paris.

travail constitué entre l'UPDS, l'EPE, et l'ADEME.

AC : Quels sont vos sujets de réflexion ?

J.D.D. : Nous réfléchissons essentiellement à une méthodologie de la définition d'un site pollué et à l'établissement d'une échelle de valeurs du site pollué en fonction de critères tels que l'environnement physique, sociologique...

AC : Comment procédez-vous ? Tenez-vous compte des réglementations en vigueur ailleurs ?

J.D.D. : Nous allons, d'abord, dresser un état des lieux de tout ce qui a pu se faire dans le monde industriel :

- aux USA, il y a le Superfund créé à l'initiative du président Carter (ce programme est géré par l'agence pour l'environnement et il s'agit de dizaines de milliards de dollars mis en œuvre !). Ce qui nous intéresse ici, c'est tout l'aspect recherché. Les Américains ont validé ou non, des procédés d'évaluation des risques...Nous examinons tout cela.

- aux Pays-Bas, il ont mis en place un système dont tout le monde dit qu'il s'agit de normes. En fait, il s'agit de seuils : un seuil à partir duquel il faut surveiller. Ce système est probablement bien adapté aux conditions des Pays-Bas : sols alluvionnaires homogènes...mais là, les sites pollués se comptent par dizaines de milliers. Au regard de ces seuils, les stations services peuvent faire partie des points noirs potentiels.

- en Allemagne, par contre, il n'existe pas de normes. Les Allemands procèdent au cas par cas, site par site.

Marché ?

AC : En terme de marché, êtes-vous en mesure de chiffrer à combien il s'élève ?

J.D.D. : Très difficile d'avancer un chiffre exact...Nous pensons qu'il est de l'ordre de 100 millions de francs (hors élimination des déchets).

AC : En terme d'emploi ?

J.D.D. : Approximativement de l'ordre de 200 emplois directs. Mais c'est un secteur où nous sous-traitons beaucoup.

AC : Les sociétés membres de l'UPDS opèrent-elles uniquement en France ?

J.D.D. : La plupart œuvrent essentiellement en France, mais, toutes affichent une volonté d'expansion européenne. Certaines sont déjà très présentes en Europe de l'Est.

AC : Vos concurrents au niveau européen, quels sont-ils ?

J.D.D. : Il s'agit de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Angleterre. L'enjeu est tout le marché de l'Europe du Sud et de l'Europe de l'Est.

AC : Comment vous situez-vous par rapport à la concurrence ?

J.D.D. : Techniquement, je pense que les sociétés françaises, en terme de méthodo-

logie pour l'établissement de diagnostics, ou en terme de décontamination, ont atteint un bon niveau aujourd'hui. Sur le plan économique, les sociétés allemandes ont la réputation d'être chères. Mais elles le sont de moins en moins. Un des objectifs de l'UPDS est de valoriser ce nouveau métier.

AC : Qu'entendez-vous par là ?

J.D.D. : C'est un métier que l'on doit faire sérieusement. Il n'y a plus de place pour le bricolage ! Quand on prend en charge un site, il faut qu'il soit bien nettoyé. Or, un bon nettoyage, ça coûte !

AC : Combien justement ?

J.D.D. : Ca va de 20 à 5 000 F le m³ de sol dépollué. Il n'est pas possible d'avancer un prix moyen. C'est fonction des types de pollution.

AC : Vous en différenciez combien ?

J.D.D. : On examine d'abord la nature et l'origine de la pollution. Ensuite, on détecte la présence ou non de déchets toxiques (décharge interne, ancienne décharge sauvage, ancienne décharge autorisée...). C'est le cas du site de Sermaise traité par Géoclean : fûts de déchets enfouis. Il peut donc s'agir de terres polluées ou de déchets à éliminer... Pour répondre complètement à votre question sur la concurrence, je dirais que l'Allemagne peut arriver sur le marché à des prix inférieurs, que les Pays-Bas sont des concurrents possibles ainsi que les États-Unis.

Membres de l'UPDS

Sur un marché en plein démarrage, ces "médecins" sont une trentaine en France. La plupart sont donc membres de l'UPDS. En voici leurs coordonnées :

- Archambeault Conseil, 45, chemin Grandvaux, 69130 Ecully.
- Ate, 8, rue Hermann Frenkel, 69007 Lyon.
- Bachy, 4, rue Sainte-Claire Deville, 92563 Rueil-Malmaison.
- BRGM, BP 6009, 45060 Orléans Cedex 2.
- Burgeap, 70, rue Mademoiselle, 75015 Paris.
- Enviromax, Miniparc du Verger, bât. C, 1, rue de Terre Neuve, Courtaboeuf 1, 91967 Les Ulis Cedex.
- Enviro Services International, BP 189, 57104 Thionville.
- Générale de Réhabilitation des Sites, 22, rue Robert Fleury, 75015 Paris.
- Géoclean, 71, Chemin du Moulin Carron, 69370 Dardilly.
- Géostock, 7, rue Peugeot, 92563 Rueil-Malmaison Cedex.

- Ingexas, 191, rue J.J. Rousseau, 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex.
- Monteil J.M., 10, rue Jarente, 69002 Lyon.
- Pollution Service, Impasse des Plâtriers, 108, rue du Bourbonnais, 69009 Lyon.
- Serpol SA, 2, chemin du Génie, 69200 Vénissieux.
- SGN, 1, rue des Hérons, Montigny -le-Bretonneux, 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex.
- Simecsol, 8, avenue Newton, 92350 Le Plessis Robinson.
- Solétanche, 6, rue de Watford, 92000 Nanterre.
- Spie ICF Environnement, parc Saint-Christophe, 10, avenue de l'Entreprise, Pôle Newton, 95864 Cergy Pontoise Cedex.
- Trans Europe Enviro Services France, BP 189, 57104 Thionville.
- Véritas, Cedex 44, 92077 Paris La Défense.
- WCI-Ecoaudit SA, bd Saint-Michel, 75006 Paris.

AC : Ces pays sont-ils déjà présents sur le marché français ?

J.D.D. : Au niveau des technologies, oui. Les technologies américaines ou hollandaises pénètrent bien en France.

Une technologie par site

AC : Y a-t-il beaucoup de techniques différentes mises en œuvre ? Pouvez-vous les décrire ?

J.D.D. : On ne peut pas vraiment établir un catalogue des techniques utilisés car à chaque site correspond une technologie propre, chaque site étant un cas particulier. Il n'existe donc pas de procédé universel : à un instant, sur un site, on utilise l'ensemble des techniques les plus appropriées pour supprimer la pollution incriminée.

AC : Il y a quand même des procédés communs, des outils communs... ?

J.D.D. : Nous travaillons selon deux approches différentes :

- la plus simple, dite "off site", consiste à enlever et à emporter la source de pollu-

tion ailleurs. Elle est alors traitée, hors du site, avec les moyens adéquats. Ça se pratique surtout sur des petits sites et lorsqu'il n'y a pas d'autre solution possible.

- l'approche "on site" se subdivise elle-même en deux possibilités :

"ex situ", ce procédé consiste à extraire et à traiter la matière polluée sur place au moyen d'unités mobiles de traitement (incinération à basses températures ; traitements physico-chimiques...);

"in situ" ce procédé consiste à extraire le polluant. Sont utilisées dans ce cas les techniques de pompage (Géoclean intervient sur le site de Chavanay par extraction sous vide) ; de traitement biologique (le BRGM intervient à Strasbourg par injection de micro-organismes sur un site pollué aux hydrocarbures) ; le confinement (on isole la partie polluée de son environnement).

AC : Une société comme la vôtre travaille sur combien de sites en même temps ?

J.D.D. : Aujourd'hui, Géoclean intervient sur quatre chantiers importants

- Chavanay (42) : pollution par de l'essence sans plomb

- Sermaise (31) : pollution générale par des résidus de solvants, enfouis illicitement. Il s'agit d'un "point noir". Cette opération est financée par l'ADEME, l'EPE et l'Agence de Bassin Seine-Normandie.

- le site d'Aluminium- Pechiney en vallée de Maurienne : pollution au béryllium.

- un ensemble de sites correspondant à d'anciennes usines à gaz de Gaz de France.

AC : Combien d'opérations menez-vous sur une année ?

J.D.D. : En 1992, nous avons dû en mener une vingtaine. Qu'il s'agisse d'opérations de réhabilitation ou d'intervention de diagnostic.

AC : Comment définissez-vous votre métier ?

J.D.D. : Je le définirais volontiers comme "médecin de l'environnement" car nous procédons selon la même démarche qu'un médecin. Nous établissons d'abord un diagnostic (maladie ? gravité ?...) puis nous proposons un remède (mise en œuvre de la méthode opératoire). ■

PAYS	INVENTAIRE	COUT ESTIME	MOYENS DEBLOQUES
SUISSE	(1992) 40.000 sites suspects 2.000 contaminés 500 nécessitant une décontamination	800 milliards de Francs Suisses pour l'analyse. 2.200 milliards d'assainissement	• Recherche d'une ventilation sur 25 ans.
DANEMARK	(1983) 3.100 sites suspects 114 faisant l'objet d'actions 1990 : 6 à 7.000 sites contaminés	1 Milliard \$	• Recherche d'une ventilation sur 30 ans. • En 1992, 70 Millions \$ débloqués, 200 opérations en cours, 30 sites décontaminés.
CANADA	• Pas d'inventaire. • Moyens d'identification lors de transactions foncières		• 200 Millions \$ canadiens pour la décontamination dont 50 pour le développement technologique. A doubler avec les provinces pour les sites orphelins.
PAYS-BAS	(1990) 110.000 sites	25 Milliards \$	• En 1991, 243 Millions \$ pour gérer ces sites. Secteur privé : 86 M \$ en 1991 170 M \$ en 1994
U.S.A.	Par état : de 1 à 25.000 sites contaminés (Californie) de 1 à 6.654 sites à décontaminer	En 1989 : - 30 Milliards de \$ pour la liste prioritaire, moyenne de 25 Millions par site.	• En 1989 : 415 Millions \$ pour 50 états, 47,5 Millions par état. 30.000 sites candidats au Superfund 1.200 sur la liste prioritaire 36 sites décontaminés.

(source IEI)

Centres de recherches contribuant à la décontamination des sites

(Liste non exhaustive)

- * CEMAGREF , 14 avenue de Saint Mandé, 75012 Paris.
- * CNRS
 - Centre de Géochimie de la Surface, 1 rue de Blessig, 67084 Strasbourg.
 - Institut de Sciences et de Génie des Matériaux et Procédés, 50 avenue de Villeneuve, 66025 Perpignan.
 - Laboratoire de chimie associé au CNRS, "Chimie des produits Naturels et de l'Environnement, faculté des sciences, Poitiers :
 - . Géochimie organique. Etude de la matière organique des sols (Prof. A. Ambles) : mécanismes réactionnels, application à l'élimination des déchets organiques par les sols (land-farming pollution).
 - . Chimie de l'eau. Etudes des réactions chimiques en milieu aqueux dilué (Prof. M. Dore, Prof. B. Legube).
- Grâce aux outils analytiques, chromatographie en phase gazeuse, CLHP, CG-SM, chromatographie ionique, RMN... et à ses compétences, le laboratoire est à même d'effectuer des mesures de pollution de sols, d'eaux et de conduire des essais de dépollution.
- Laboratoire des sciences du génie chimique, CNRS-ENSIC, 1 rue Grandville BP. 451 54001 Nancy Cedex.
- * École des mines d'Alès, Centre de l'environnement industriel, Laboratoire génie de l'environnement, 6, avenue de Clavières, 30319 Alès Cedex.
- * École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes, Laboratoire de chimie des nuisances et génie de l'environnement, avenue du Général Leclerc, 35700 Rennes.
- * INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques), Parc Technologique Alata, BP 2, 60550 Verneuil-en-Halatte. (M. Le Calvez).
- * INRA :
 - Laboratoire d'agronomie, 78850 Thiverval-Grignon.
 - Laboratoire de biotechnologie de l'environnement, bd du Général-de-Gaulle, 11100 Narbonne.
 - Laboratoire d'écotoxicologie, INRA-ENV, École vétérinaire de Lyon, BP 83, 69280 Marcy l'Etoile.
 - Laboratoire de microbiologie des sols, 17 rue de Sully, 21034 Dijon Cedex.
 - Phytopharmacie, écotoxicologie, domaine Saint Paul, BP 91, 84143 Montfavet cedex.
 - Station d'hydrobiologie lacustre, BP 511, 75 avenue de Corzent, 74203 Thonon-les-Bains Cedex.
 - Station des sols forestiers, Champenoux, 54280 Seichamps.
 - Unité de science du sol, route de Saint-Cyr, 78026 Versailles Cedex.
 - Université Pierre et Marie Curie, Laboratoire de biogéochimie isotopique, BP 120, 4, place Jussieu, 75252 Paris cedex 05.
- * INSA Lyon, à travers, notamment, sa filiale Polden (Prof. A. Navarro, M. Méhu, 20 avenue Albert Einstein, 69621 Villeurbanne Cedex.
- * INSA Toulouse, Département de génie des procédés industriels, Complexe scientifique de Rangueil, 31077 Toulouse Cedex.
- * IRH (Institut de Recherches Hydrologiques), 11 bis, rue Gabriel Péri, 54500, Vandœuvre-les-Nancy (M. Janzein).
- * Lyonnaise des Eaux, CIRSSSE, 38, bd du Président Wilson, 78230 Le Pecq.
- * Laboratoire du génie des procédés et Laboratoire de chimie moléculaire et environnement, Campus scientifique Savoie Technolac, 73376 Le Bourget du Lac Cedex.

MONTEIL JEAN-MARIE EXPERT : POLLUTION AIR-EAU-SOL

DOCTEUR-INGENIEUR-LICENCIE PHYSIQUE-CHIMIE-INGENIEUR DIPLOME E.N.S.C.M.
 EXPERT PRES LA COUR d'APPEL de LYON - EXPERT PRES LES GROUPES d'ASSURANCES
 en POLLUTION - NUISANCES INDUSTRIELLES - ENVIRONNEMENT.

20 ans d'expérience professionnelle - 12 ans d'expérience en expertise.

- APPROCHE SCIENTIFIQUE des CAUSES et des EFFETS des désordres confiés
- DIAGNOSTIC : GEOLOGIQUE - HYDROGEOLOGIQUE - CHIMIQUE - PEDOLOGIQUE - etc...
- TRAITEMENT : CHIMIQUE - PHYSICO-CHIMIQUE - BACTERIOLOGIQUE - CONFINEMENT.

CHOIX OBJECTIF DE LA SOCIETE DE DEPOLLUTION ADAPTEE AU DESORDRE.

- NEGOCIATION : avec les orgnaismes DRIRE - D.D.A.S.S. - Avec les Compagnies d'Assurances.
- DOSSIERS TRAITES : Produits CHLORES - CHROME - MANGANESE - CYANURE - BERYLLIUM
 DECHETS HOSPITALIERS - HYDROCARBURE - FRICHE INDUSTRIELLE - DECHARGE.
 STATION D'EPURATION d'EAU - USINE d'INCINERATION

10 rue JARENTE 69002 LYON TEL : 78-37-56-88 FAX : 72-40-91-45